

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 4

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :
Rapport annuel des
concessionnaires de services
public – exercice 2021

Séance ordinaire du 8 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement
convoqué le 2 décembre 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous
la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M.PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, Mme NOACHOVITCH,
M. SAURAY, M. DAUX, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M.
GUIRAUDET, Mme QUIRET (arrivée à 20h07), M. GALLIMIDI,
Mme BERRA, Mme CHARBONNIER, M. CUSMANO, Mme ANGELO
(arrivée à 20h06), M. GELLER, Mme DUHALDE, M. TAYBI, M.
AVEAUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, Mme PHILIPPON,
M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON (arrivé à 20h04), Mme
BONNET, M. ZUILLI, M. DUCHÊNE.

Absents excusés :

M. ARNOULTProcuration à M. DALOYAU
Mme HAGEGE-RADUTA,Procuration à Mme BERRA
Mme GROSJEANProcuration à Mme SOUMAT
Mme DARROUX.....Procuration à M. le Maire

Absent

M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

Mme CHENET

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : 19 DEC. 2022

Publiée le : 20 DEC. 2022

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : 20 DEC. 2022

Pour le Maire et délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SOR



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans
un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux
auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N°4

OBJET : RAPPORT ANNUEL DES CONCESSIONNAIRES DE SERVICE PUBLIC – EXERCICE 2021

Vu l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport présenté par la Société OGF pour la gestion de la chambre funéraire – exercice 2021,

Vu le rapport présenté par la Société CINELAB pour la gestion du cinéma l'Eden – exercice 2021,

Vu le rapport présenté par la Société MANDON pour la gestion des marchés communaux d'approvisionnement – exercice 2021,

Considérant que conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que les rapports des concessionnaires soient inscrits à l'ordre du jour du Conseil Municipal et que celui-ci en prenne acte,

Vu l'exposé présenté en Commission consultative des services publics locaux le 12 octobre 2022,

Vu l'exposé présenté en Commission d'Administration Générale le 22 novembre 2022 relatif à la chambre funéraire,

Vu l'exposé présenté en Commission des Affaires Culturelles et Patrimoine 23 novembre 2022 relatif au rapport du cinéma l'Eden,

Vu l'exposé présenté en Commission du Cadre de Vie, de l'Urbanisme, des Infrastructures, des Transports, et de l'Environnement le 24 novembre 2022 relatif aux marchés communaux d'approvisionnement,

Vu la note de présentation et sur rapport de M BRIANCHON,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation des rapports de la Société OGF, de la Société CINELAB et de la SOCIETE MANDON retraçant la gestion des services publics pour l'année 2021

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Martine CHENET
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency



Synthèse des rapports des concessionnaires de service public - exercice 2021

Rapporteur : Serge BRIANCHON

CHAMBRE FUNERAIRE – EXERCICE 2021 (ER/CS)

Pour mémoire, à l'issue de la consultation qui avait été lancée en 2016 et pour laquelle la CCSPL avait rendu un avis favorable au renouvellement de la gestion déléguée, la société Omnim de Gestion et de Financement (OGF) a, de nouveau, été désignée comme concessionnaire pour une durée de 5 années.

Le contrat a débuté le 1er octobre 2017 et s'achèvera après l'adoption d'un avenant de prolongation de 3 mois le 31 décembre 2022.

C'est donc le 4ème rapport établi pour une année portant sur cette seule concession.

Du 1er janvier au 31 décembre 2021, la chambre funéraire a enregistré 392 admissions soit une baisse d'environ 9.26% par rapport à 2020 (432 admissions enregistrées en 2020).

2 admissions ont été réalisées en 2020 mais facturées en 2021 d'où un total de 394 dans la répartition des admissions (page 12 du rapport qui a été transmis).

Le rapport d'OGF contient un extrait élaboré par l'INSEE qui relève qu'en 2021, année suivant la pandémie, la mortalité en France est restée stable et est donc toujours nettement plus élevée qu'en 2019 (657.000 personnes décédées en 2021, 658.000 personnes en 2020, 613.000 personnes en 2019). L'espérance de vie augmente légèrement mais ne retrouve pas, en 2021, son niveau d'avant la pandémie, il est de 84.5 ans pour les femmes (85.1 ans en 2020, 85.6 ans en 2019) et de 79.3 ans pour les hommes (79.1 ans en 2020, 79.7 ans en 2019).

Le chiffre d'affaires total pour l'année 2021 est de 166.532 € alors qu'il s'élevait à 175.889 € en 2020 soit une baisse de 5.32% par rapport à l'année précédente.

Les charges d'exploitation ont baissé de 3.64% (82.234 € en 2021 contre 85.333 € en 2020). Nous avons noté la baisse importante de deux postes : énergie et entretien/maintenance.

Le poste d'énergie a notamment baissé de 9.26 % (17.640 € en 2021 contre 19.440 € en 2020). La société OGF nous précise que le poste énergie est estimé chaque année à 45 € par admissions. Le nombre d'admissions ayant diminué en 2021, ce poste a donc baissé.

Le poste d'entretien et de maintenance a baissé de 51.38% (5.808 € en 2021 contre 11.944 € en 2020).

L'écart des dépenses entre 2020 et 2021 correspond pour l'exercice 2020 :

- • Au rachat, en 2020, du matériel audio et vidéo qui avaient été volées et aux dégradations qui en avaient découlées.
- • A la sous-traitance de la prestation de décontamination / désinfection de la Maison Funéraire lors de la période COVID. Cette dépense n'a pas été reconduite en 2021, un protocole en interne a été mis en place.

S'agissant des charges de personnel, elles ont augmenté de 34.06 % (29.233 € contre 21.806 € en 2020), elles avaient baissé en 2020 par rapport à 2019 (27.463 € en 2019) du fait du départ d'un agent. Elles retrouvent leur niveau normal.

Un ETP participe au fonctionnement de la maison funéraire.

Pour l'année 2021, la chambre funéraire présente un résultat excédentaire avant impôt de : 67.108 € contre 74.999 € en 2020, soit une baisse de 10.52%.

Le résultat net pour l'année 2021 après déduction de l'impôt sur les sociétés est de : 48.654 € (montant impôt sur les sociétés : 18.454 €).

Les tarifs appliqués

Les tarifs appliqués depuis le 1er octobre 2017 selon le contrat de concession n'ont pas évolué en 2021, mais ont évolué pour 2022.

L'article 17.2 de du contrat de concession prévoit une révision des tarifs au 1er janvier de chaque année, et à partir de la deuxième année d'exploitation. Toutefois, le concessionnaire n'ayant pas toujours formé ses demandes de révision de tarifs conformément aux dispositions du contrat, ceux-ci n'avaient jusqu'à présent pas été révisés.

	Tarifs au 1 ^{er} octobre 2017		
	Tarifs H.T.	T.V.A 20%	Tarifs T.T.C.
Forfait "Salon temporaire"	384,00 €	76,80 €	460,80 €
<i>Admission</i>	150,00 €	30,00 €	180,00 €
<i>Utilisation techniques des installations</i>	184,00 €	36,80 €	220,80 €
<i>Location du salon pour le départ (max 2h)</i>	50,00 €	10,00 €	60,00 €
Forfait "Salon permanent" (Soins obligatoires)	384,00 €	76,80 €	460,80 €
<i>Admission</i>	150,00 €	30,00 €	180,00 €
<i>Suppléments pour présentation permanente</i>	234,00 €	46,80 €	280,80 €
Utilisation du laboratoire de thanatopraxie : soins, toilette, rituelle, etc.	75,00 €	15,00 €	90,00 €
Suppléments pour admission entre 17h30 et 8h30	75,00 €	15,00 €	90,00 €

MARCHÉS COMMUNAUX D'APPROVISIONNEMENT – EXERCICE 2021 (MK/CS)

I/ Le compte rendu technique

1. Le contexte

La ville de Montmorency a concédé la délégation du service public des marchés forains à la société SAS Mandon pour la période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2020. Le précédent délégataire était la société Lombard et Guérin.

Dès le début du contrat de délégation, le délégataire a constaté que le marché était en perte de croissance en termes de fréquentation des commerçants et des clients.

L'année 2020, la première année du contrat de délégation avec la SAS Mandon, a été marquée par la crise sanitaire de la Covid, qui a eu un lourd impact sur les marchés forains de Montmorency.

Le présent rapport a été établi au titre de l'année 2021 en application de l'article L.3131-5 du code de la commande publique.

Les marchés forains de la ville se tiennent les mercredis et dimanches matin sur la Place Roger Levanneur. Par ailleurs, depuis le mois de décembre 2021, un marché forain a été créé dans le quartier de la Chênée, ce marché s'est tenu 3 fois en décembre 2021, son démarrage a été fortement perturbé par la crise sanitaire de la Covid.

En 2021, le marché a également souffert de la crise sanitaire de la Covid 19. En effet, en application des décrets du 19 mars 2021 et du 2 avril 2021, le marché a dû subir les effets d'un nouveau confinement. Seuls les commerces alimentaires pouvaient déballer sur le marché dans des conditions strictes. Les commerçants ont subi la baisse de fréquentation de la clientèle qui venait moins sur le marché d'une part par crainte de l'épidémie mais également en raison de l'absence de commerces manufacturés qui participent à l'attractivité du marché. Le marché n'a pu rouvrir dans son format classique qu'à partir du mois de mai.

2. Le nombre de commerçants présents sur le marché en 2021

En 2021, il y a eu en moyenne 13 commerçants abonnés par marché (9 en 2020).

Liste des commerçants abonnés en 2021 :

Cyrielle BOUTANTIN	Boulangerie	4
Kakish ZIAD	Traiteur libanais	4
Roger MARCELIN	Produits asiatiques	5
Jean Louis HOFFSTETTER	Rôtisserie	8
Pascale LEFEBVRE	Fromagerie	8
Laurence MARTINS	Rôtisserie	8
Hugues MALEFOND	Fleuriste	8
Anais MARCHE	Poissonnerie	8
Ludovic TOUSCH	Poissonnerie	8
Philippe VIGANNE	Maraicher	8
WILLIOT	Fruits et légumes bio	8

Léon ROBERT	Fruits et légumes	12
Rachid HAMRI	Fruits et légumes	12
TOTAL	13	101

Aucun commerçant abonné en 2020, s'est désabonné en 2021.

Parmi les 4 commerçants abonnés en plus par rapport à 2020, 3 étaient déjà abonnés en 2019, se sont désabonnés en 2020 (principalement à cause de la crise sanitaire) et se sont réabonnés en 2021. Il s'agit de M. Marcellin (produit asiatique), Mme Lefebvre (fromagerie), M. Viganne (maraîcher). Il y a donc eu un nouvel abonné M. Hamri (fruits et légumes).

Le périmètre du marché forain du dimanche offre un maximum 200 mètres linéaires de stands. Le nombre de mètres linéaires occupés par les abonnés a fortement augmenté entre le 31/12/2020 et le 31/12/2021. En effet, à la fin de l'année 2020, les abonnés occupaient 68 mètres linéaires, à la fin de l'année 2021 ils occupaient 101 mètres linéaires, soit une augmentation de 32,67%. Au début de l'année 2020, avant le désabonnement de 3 abonnés, 89 mètres linéaires de stands étaient occupés par les abonnés. L'augmentation du nombre de mètres linéaires entre au début de l'année 2020 et la fin 2021 est de 11,88%.

Au 31/12/2021 le taux de remplissage du marché par les abonnés était de 50,5%. Ce taux est en augmentation de 6 points par rapport au début de l'année 2020 (44,5%) et de 16,5 points par rapport à la fin 2020 (34%)

Concernant les commerçants volants, il y en a eu 6 en moyenne par marché en 2021 :

- Il y a eu en moyenne 9 commerçants volants le dimanche (un vendeur de confitures, un couscous, un fromager, un vendeur d'huitres, un maraîcher, un vendeur de matelas, un vendeur de produits turcs et deux vendeurs de vêtements). En 2020, il y avait également en moyenne 9 commerçants volants le dimanche. Il s'agit probablement des mêmes commerçants puisque les activités exercées par ces commerçants étaient similaires. Ces 9 commerçants volants ont occupé en moyenne 42 mètres linéaires de stand le dimanche (soit 21% du total).

Le taux de remplissage total du marché du dimanche (abonnés et volants) en 2021 était donc de 71,5% (143 mètres linéaires), contre 56% (112 mètres linéaires) en 2020.

- Il y a eu 3 commerçants volants en moyenne le mercredi (un vendeur de matelas et deux vendeurs de vêtements). Ces trois commerçants ont occupé, en moyenne, 25 mètres linéaires sur le marché. Etant donné que le marché du mercredi offre au total 60 mètres linéaires de stand, les commerçants volants occupaient en moyenne 41,6% du linéaire disponible.

3. Les moyens matériels et humains utilisé par la SAS Mandon pour l'installation du matériel démontable du marché.

Les moyens matériels :

- 80 pannes de 4 mètres (65 en 2020) ;
- 50 petits poteaux (42 en 2020) ;
- 50 grands poteaux (44 en 2020) ;
- 38 bâches de 4 mètres (32 en 2020) ;
- 1 véhicule (1 en 2020).

Tableau d'amortissement des biens et les immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé

Matériel	Durée	Montant
Terminal d'encaissement	5 ans	632,67 €
Matériel démontable	5 ans	1 429,92 €
TOTAL		2 062,59 €

Concernant l'entretien des installations, la société Mandon a procédé à l'entretien du matériel démontable. Les autres installations n'ont pas nécessité d'interventions.

Les moyens humains :

- M. Paul Hoffman, placier jusqu'au 04/02/2021, 34,67 heures par mois ;
- M. Abdelmalik Oubakrim, placier à partir du 04/02/2021, 65 heures par mois ;
- M. Mohamed Rais, monteur démonteur, 44,20 heures par mois ;
- M. Pascal Alonso Cid, monteur démonteur, 25,67 heures par mois.

II/ Compte rendu financier

1. Les tarifs

Les tarifs appliqués en 2021 par la société Mandon étaient identiques aux tarifs appliqués en 2020 et par la société Lombard et Guérin en 2019. Une légère augmentation des tarifs de 5 à 10 centimes avait eu lieu entre 2018 et 2019, suite au vote d'une délibération lors du conseil municipal du 17 décembre 2018.

	En € HT
Place de 2 m couverte (avec balayage)	5,15
Place d'angle couverte	5,94
Place de 2 m non couverte (avec balayage)	4,08
Véhicules spécialement équipés pour la vente	
véhicule inférieur à 6m	10,63
véhicule compris entre 6 et 8 m	14,5
véhicule de plus de 8 m (par mètre supplémentaire)	3,38
Droit de stationnement et de déchargement	
Véhicule automobile	1,55
autres véhicules	0,59

Par ailleurs, la société Mandon a provisionné la part fixe de la redevance due à l'issue de la première année d'exploitation soit la somme de 500€.

2. Le compte publicité

L'argent du compte publicité est issu d'une taxe animation extraite des droits de places dont le montant est de 2,09€ HT par commerçants et par présence sur le marché.

Le solde restant du compte publicité de 2021 s'élève à +4812,45€ HT (2922,40€ HT en 2020 + 1890,05€ HT en 2021).

Il n'y avait pas eu de dépenses en 2020 puisque le contexte sanitaire n'a pas permis d'organiser d'animation. Ce montant avait été reporté pour l'organisation d'animations pour l'année 2021. En 2021 les dépenses se sont élevées à 1572€ HT cette somme a été dépensée exclusivement au mois de décembre 2021 pour une animation dans le cadre de la fête de Noël,

le dimanche 19 et le mercredi 22 décembre. Le montant a été dépensé comme suit : 522€ de chocolats (distribution de papillotes en chocolat par le père Noël) et 1050€ de remboursement des bons d'achat (300 bons d'achat d'un montant de 5€ étaient à gagner via des tickets à gratter).

3. Le compte d'exploitation

Les recettes TTC des marchés

Le total des recettes pour 2021 s'élève à 30 151,91€ TTC (21 318,40€ TTC pour les abonnés et 8 833,51€ TTC pour les volants). En 2020 le montant s'élevait à 26 948,78€ TTC dont 20 284,03€ TTC pour les abonnés et 6 664,75€ TTC pour les volants. Il y a donc eu une augmentation de 10,62% des recettes du marché entre 2020 et 2021.

	Abonnés	Volants	Total
Janvier	1844,86 €	747,28 €	2592,14 €
Février	1639,88 €	914,08 €	2553,96 €
Mars	1844,86 €	910,86 €	2755,72 €
Avril	1639,88 €	692,24 €	2332,12 €
Mai	1844,86 €	874,42 €	2719,28 €
Juin	1844,86 €	1008,05 €	2852,91 €
Juillet	1639,88 €	574,91 €	2214,79 €
Août	1844,86 €	400,20 €	2245,06 €
Septembre	1844,86 €	795,99 €	2640,85 €
Octobre	1844,86 €	712,64 €	2557,50 €
Novembre	1639,88 €	639,58 €	2279,46 €
Décembre	1844,86 €	563,26 €	2408,12 €
TOTAL TTC	21 318,40 €	8 833,51 €	30 151,91 €

Les dépenses (hors taxes)

	Montants	
Salaires	15188	59,55%
Frais de siège	2216	8,68%
Dotations aux amortissements	2063	8,08%
Personnel indirect	1478	5,79%
Charges sociales	1160	4,09%
Fournitures, petit matériel	1160	4,09%
Entretiens divers	684	2,68%
Assurances	606	2,37%
Taxe apprentissage	346	1,35%
Fournitures administratives	301	1,18%
Impôt	136	0,53%
Matériel roulant	71	0,27%
0,9 construc (1% patronal)	66	0,25%

Vêtements de travail	26	0,10%
Carburant	0	0%
Eau	0	0%
Électricité	0	0%
Entretien marche	0	0%
Divers	0	0%
Transport et déplacement	0	0%
Variation provisions	0	0%
TOTAL	25501	100,00%

Les montants des dépenses en eau et en électricité sont de 0€ en 2021 (contre 1288€ d'électricité et 227€ d'eau en 2020). Cela s'explique par le fait qu'en 2021 les dépenses ont été refacturées aux commerçants alors que ce n'était pas le cas en 2020.

Pour les dépenses de carburant, (0€ en 2021, 125€ en 2020) elles ont été déplacées dans le poste « entretien divers ».

Les « frais de siège » sont répartis selon les contrats, en fonction d'une clef de répartition. Ces frais représentent l'ensemble des frais qui ne peuvent être affectés de manière directe à un contrat donné. Ils représentent : les salaires du siège, la comptabilité, les loyers, les frais administratifs...

Le poste « assurance » est également réparti en fonction d'une clef de répartition. Ce poste comprend l'assurance responsabilité civile, ainsi que l'assurance des halles et des véhicules inhérents aux marchés (bennes à ordures, véhicules de montage). La société Mandon dispose d'une assurance globale pour tous leurs marchés avec une quote part pour chaque marché.

Le compte d'exploitation

CA brut TTC	26 949 €	30 151 €
Redevances	500 €	500 €
CA net TTC	26 449 €	29 651 €
Recettes HT	21 958 €	24 626 €
Total dépenses	22 949 €	25 501 €
Résultat avant impôt	-991€	-875€

Le résultat net du délégataire pour l'année 2021 est de $24626 - 25501 = - 875€$.

Comme prévu dans le contrat de délégation, cette perte est à la charge du délégataire.

Comparatif 2020/2021

Les recettes du marché de Montmorency sont en hausse par rapport à 2020. Cela s'explique par la reprise d'activité du marché en 2021 après la crise sanitaire du Covid.

Les dépenses ont augmenté dans leur globalité entre 2020 et 2021. Des postes tels que les frais de siège, coût des salaires indirects et salaires ont augmenté.

Concernant les frais de siège et le coût des salaires indirects, ils sont calculés en fonction d'un pourcentage du chiffre d'affaires, leur hausse est corrélative à celle des recettes. L'augmentation du montant des salaires correspond à la reprise d'activité du marché.

III) La redevance

L'article 21 du contrat de concession des marchés forains, prévoit que le concessionnaire devra verser tous les ans, une redevance qui se compose d'une part fixe (de 500€) et d'une

part variable (qui se calcul en fonction d'un nombre de points cumulables, attribués selon la présence effective des marchands et leur typologie). Le calcul du nombre de points se fait selon le barème suivant, 3 points par abonné présent par jour de marché, 2 points par commerçant boucher/charcutier par jour de marché, 1 point par commerçant alimentaire par jour de marché, 1 point par commerçant fleuriste par jour de marché, 1 point par commerçant volant par jour de marché.

La part variable de la redevance se calcul donc en fonction du nombre de points obtenus, trois cas de figures sont alors possible :

- Si la note annuelle est supérieure à 5408 points, la part variable de la redevance est de 0 euro.
- Si la note annuelle est inférieure à 3692 points, la part variable de la redevance est de 7500 euros.
- Si la note annuelle est comprise entre 3692 et 5408 points, la part variable, en euro, de la redevance est calculée par la formule suivante : $\text{Part Variable} = -7500/1716 \times \text{Note Annuelle} + 23\,636$.

Malgré la redynamisation des marchés du mercredi et du dimanche en 2021 et la création du marché de la Chênée en fin d'année, la note obtenue par la SAS Mandon est de **3319** points. La part variable de la redevance s'élève donc à 7500€ pour l'année 2021. Pour rappel, pour l'année 2020, le nombre de points cumulés s'élevait à 2676, mais comme cette année là avait été marquée par la crise sanitaire du Covid (engendrant une fermeture du marché aux mois d'avril et de mai), il avait été décidé de ne pas faire payer de part variable à la société Mandon en 2020.

2021	
janvier	302
février	227
mars	291
avril	223
mai	222
juin	299
juillet	264
août	281
septembre	290
octobre	326
novembre	287
décembre	307
Total	3319
moyenne / mois	276,58

CINEMA L'EDEN – EXERCICE 2021 (PJ/CS)

Préambule :

Reprenant leurs activités en mai 2021 après plus de 7 mois de fermeture, les salles ont vécu une année marquée par un reflux sans précédent de la commercialisation du cinéma.

Après leur réouverture le 19 mai, un premier couvre-feu instauré à partir de 21h (jusqu'au 9 juin), un second à 23h (jusqu'au 30 juin) et enfin la mise en place du passe sanitaire (à partir du 21 juillet) ont largement affecté le marché.

In fine, c'est près de 50 % des spectateurs qui n'ont pas retrouvé le chemin des salles obscures en 2021.

I. Synthèse des données d'exploitation du Cinéma l'EDEN :

Depuis sa réouverture en 2013, le Cinéma l'EDEN est rapidement devenu l'un des acteurs culturels majeurs de la Ville de Montmorency. Engagé dans la promotion d'un cinéma de qualité, il offre à son public une programmation variée, et propose de nombreux événements et manifestations qui permettent à chacun de partager sa passion du cinéma.

Le Cinéma l'EDEN, c'est :

- Une programmation art et essai exigeante ;
- Un effort particulier dirigé vers les films de répertoire ;
- Une action renforcée envers les jeunes publics ;
- Une politique d'animation active : avant-premières, rencontres et débats, séances exceptionnelles ;
- Une ouverture vers les autres formes d'arts et les autres acteurs culturels : projections de pièces ou de ballets, de films concerts ou de documentaires expositions.

Le Cinéma l'EDEN en 2021, c'est :

- 18 272 entrées (contre 16 000 en 2020), soit 1 310 séances ;
- 210 films diffusés en version originale ;
- 711 séances de films classés art et essai, qui ont rassemblé 7 852 spectateurs ;
- 95 films de nationalité française, soit 9 250 entrées ;
- 31 films américains, soit 3 852 entrées ;
- 88 films d'autres nationalités (Europe / Asie), soit 5 170 entrées.

Bien que 2021 fût « une année noire » pour le cinéma français, le Cinéma l'EDEN s'est attaché à garder son dynamisme en participant courant septembre à l'opération nationale « Play it again » consacrée aux films de répertoire, et en relançant l'Atelier Cinéma présenté par Bruno CHERY à compter du 22 novembre (*Le Veuf* et *Une vie difficile* de D. RISI, les 22 novembre et 13 décembre).

Avec 10 films programmés, le répertoire « Box-Office » n'a pas été négligé.

Le jeune public non plus. Avec une programmation dédiée et, notamment, les dispositifs « Ecole et cinéma » et « Collège au cinéma » : 2 185 élèves de maternelles et primaires ont été accueillis au cours de l'année scolaire.

Par ailleurs, le Cinéma l'EDEN a poursuivi sa politique d'animation *via* :

- Ses avant-premières ;
- Ses rencontres (avec T. KRUIHOF pour *Les Promesses* et M. CASTILLE pour *A Good Man*) ;
- L'organisation du festival « Les Indés » consacré au cinéma indépendant, du 12 au 19 octobre ;
- « Les 12 heures de l'Eden » qui associent au cœur de l'été l'association Les Ami(e)s de l'Eden et le restaurant La Terrasse pour proposer un apéritif et un déjeuner aux cinéphiles ;
- Sa participation au Festival Télérama, qui propose de retrouver en salle une dizaine de films qui ont marqué l'année pour un tarif unique de 3,5 € ;

- La retransmission en direct de la cérémonie d'ouverture du 74^e Festival de Cannes suivie de la projection du film.

Enfin, le Cinéma l'EDEN a confirmé sa stratégie de conquête de nouveaux publics complémentaires de son audience traditionnelle avec :

- Des captations ou des projections en direct de grandes représentations programmées à la Comédie française et à l'Opéra Bastille ;
- La projection d'expositions issues du répertoire de la BBC (*Les Tournesols* de D. BICKERSTAFF et *Raphaël Révélé* de P. GRABSKY).

II. Synthèse des données financières

Nous prenons acte de la réouverture du Cinéma l'EDEN le 19 mai 2021 après plus de 7 mois de fermeture et plusieurs couvre-feux consécutifs, eux-mêmes à l'origine d'un reflux sans précédent de la fréquentation.

Le chiffre d'affaires du Cinéma l'EDEN s'élève à 98 243 € pour 2021, soit en hausse de près de 18 % par rapport à 2020 (CA 2020 : 83 262 €).

A l'inverse, il est à noter un résultat net déficitaire de 20 390 € en clôture d'exercice au 31 décembre 2021, contre 6 306 € l'année précédente.

Les recettes des guichets sont en hausse de 14,96 % : 90 224,02 € en 2021, contre 78 482,30 € en 2020.

Quant à elles, les subventions d'exploitation ont baissé d'environ 15 %. Néanmoins, la société a perçu en 2021 une subvention CNC de 24 320 € qu'elle n'avait pas perçue en 2020.

Aussi, tout comme en 2020, la Ville de Montmorency lui a versé une compensation financière de 55 004,68 € (et non pas de 52 137,12 € comme indiqué dans le détail du compte de résultat pour 2021, et de 49 162,13 € pour 2020).

Pour finir, il apparaît que depuis 2019, le délégataire ne s'acquitte plus de la redevance d'occupation domaniale prévue à l'article n° 28 du contrat de DSP et dont la part fixée s'élève à 1 000 € / an et la part variable à 0,5 % des recettes d'exploitation hors taxes générées par l'exploitation du cinéma et de ses activités complémentaires. Pour 2021, la part variable s'élève à 491,22 € et pour 2020 elle s'élève à 416,31 €